



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par Monsieur Christophe PIET, Maire, le dix-huit avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, Salle du Conseil

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire, M. Régis FREIN, 1^{er} adjoint, Mme Fanny FROGER 2^{ème} adjointe M. Patrice DELAUNAY, 3^{ème} adjoint, Mme Sophie CHAMPION, 4^{ème} adjointe (représentant M. Philippe ALLAIN), M. Bernard BROCHARD Mme Odile BEAUPÉRIN, M. Richard BIRAUD, M. Christophe RICHARD, Mme Nathalie PELÉ, M. Sébastien BRÉGEON, Mme Sophie ÉMAURÉ et Mme Angélique PINEAU.

Était excusé : M. Philippe ALLAIN (représenté par Mme Sophie CHAMPION)

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice DELAUNAY

La séance est ouverte à 19h 40

En ouverture de conseil, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux de réparation sur le réseau d'éclairage public – Versement de fonds de concours au SIEML (III – C)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

I – Approbation du PV de la séance du 21 mars 2025

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2025.

II – Urbanisme – Voirie – Cadre de vie – Environnement

A) Communication des demandes d'autorisation déposées

1 – Permis de construire

• **Demande n° 049.231.25.C0003**, déposée le 27 mars 2025, par Monsieur BOMPAS et Madame COMFORT, pour la construction d'un garage en extension arrière d'une maison d'habitation, d'une emprise au sol de 30,91 m², située 4 route de Cholet.

2 – Déclaration préalable

• **Demande n° 049.231.25.C0007**, déposée le 25 mars 2025, par Monsieur Dominique SOULARD, pour l'installation, en arrière d'une maison d'habitation située 11 Place du Gerbier, d'un store pergola avec toile coulissante.

• **Demande n° 049.231.25.C0008**, déposée le 25 mars 2025, par Monsieur Ludovic DABIN, pour l'installation, sur la toiture d'une maison d'habitation située 1 Chemin de la Bocterie, de 6 panneaux photovoltaïques.

• **Demande n° 049.231.25.C0009**, déposée le 10 avril 2025, par Monsieur Eric OGER, pour la modification d'une ouverture (pose d'un châssis coulissant de fenêtre), de sa maison d'habitation située 3 Cour du Petit Page.

• **Demande n° 049.231.25.C0010**, déposée le 12 avril 2025, par Madame Rosa-Maria FIGUEIRA, pour la pose d'une isolation thermique par l'extérieur et pour l'édification d'un mur de clôture, en façade de sa maison d'habitation située 24 rue des Marguerites.

3 – Certificat d'urbanisme

• **Délivrance, le 25 avril 2025, d'un Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUB) n° 049.231.25.C0006**, pour un immeuble situé 2 rue d'Anjou, cadastré section AB n° 78, d'une superficie totale de 1 003 m², située en zone Ub du PLU.

• **Délivrance, le 1^{er} avril 2025, d'un Certificat d'Urbanisme d'information (CUa) n° 049.231.25.C0007** pour un immeuble situé rue des Métiers, cadastré section AB n° 245, 266, 268 et 289, d'une superficie totale de 14 620 m², située en zone Uy du PLU.

• **Délivrance, le 16 avril 2025, d'un Certificat d'Urbanisme d'information (CUa) n° 049.231.25.C0008** pour un immeuble situé 10 rue des Écureuils – Lotissement Le Frêne, cadastré section AE n° 148 et 149, d'une superficie totale de 480 m², situé en Zone 1Aub du PLU.

• **Délivrance, le 25 avril 2025, d'un Certificat d'Urbanisme d'information (CUa) n° 049.231.25.C0009** pour un immeuble situé 8 rue des Chardonnerets, cadastré section AA n° 402, d'une superficie de 873 m², situé en Zone Ub du PLU.

4 – Déclaration d'intention d'aliéner - Droit de préemption

En vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibérations des 26 mai et 16 juillet 2020), Monsieur le Maire **n'a pas fait usage du droit de préemption** de la commune sur l'immeuble suivant :

Adresse	Références cadastrales	Décision N° / Date
8 rue des Chardonnerets	AA n° 402	2025/006 du 25/04/2025

B) Réalisation d'une aire de pique-nique – Approbation du programme de travaux et de l'enveloppe financière

Monsieur Patrice DELAUNAY, adjoint, rappelle au conseil municipal que la commune de Nuaille est propriétaire d'une emprise foncière située en entrée Ouest de l'agglomération, encadrée par la route départementale 960 E et par la voie dénommée « Chemin du Frêne ».

Actuellement à l'état de friche, il est proposé d'y créer une aire de pique-nique qui répondrait aux objectifs suivants :

- Satisfaire la demande de zones de convivialité en espace naturel,
- Renforcer l'identité et l'attractivité de ce secteur situé en Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- Valoriser la zone humide située à proximité

Le projet envisagé consisterait en la création de places de stationnement, d'un cheminement piéton, de l'installation de tables de pique-nique et de divers aménagements paysagers.

A ce stade, le coût estimatif total s'établit à 25 000,00 € HT, dont 15 620,00 € en ce qui concerne les travaux de terrassement et de busage et 2 500,00 € HT pour le mobilier urbain.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de ces travaux, l'enveloppe financière s'y rapportant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles relatives à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve les travaux de création d'une aire de pique-nique dans le secteur du Frêne, tels que précisés ci-dessus et dont le coût estimatif total s'élève à 25 000,00 € HT ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce dossier ;**
- **Précise que la dépense correspondante est imputée sur des crédits inscrits au budget communal.**

C) Travaux de réparation sur le réseau d'éclairage public – Versement de fonds de concours au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine & Loire

Monsieur Patrice DELAUNAY, adjoint, rappelle au conseil municipal que la commune, adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML), confie à ce dernier les opérations de dépannage et de réparation de son réseau d'éclairage public.

Ces opérations donnent lieu au versement de fonds de concours dont les modalités de mise en place sont fixées par le Règlement Financier du SIEML en vigueur à la date de commande des travaux concernés. Le versement dont il s'agit s'établit comme suit :

N° d'opération	Libellé	Montant des travaux	Taux Fonds de concours	Fonds de concours
EP 231-24-134	Dépose prise guirlande – Rue Germaine de Terves	1 175,74 €	75 %	881,81 €
EP 231-24-135	Remplacement prise guirlande – Rue de la Libération	783,12 €	75 %	587,34 €
		1 958,86 €		1 469,15 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5 212-26,

Vu le Règlement Financier du SIEML en vigueur à la date des commandes des travaux dont il s'agit, décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de verser, au profit du SIEML, le fonds de concours pour les travaux tels qu'indiqués ci-dessus, dont le montant s'établit à 1 469,15 € ;

- Dit que le versement sera effectué sur présentation du certificat d'achèvement des travaux réalisés, présenté par le SIEML et après réception de l'Avis des Sommes à Payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

D) Informations diverses

Monsieur **Patrice DELAUNAY**, adjoint, présente, au moyen d'un diaporama, le programme de travaux de voirie pour l'année 2025, qui s'établit comme suit :

- Création d'une aire de pique-nique en entrée Ouest de la commune, en bordure de la RD 960 E (ce point a fait l'objet d'une présentation spécifique en présente séance, approuvé par délibération du conseil municipal)

- Création d'un cheminement doux en contre-allée de la RD 960 E (rue de la Libération), dans la continuité de celui existant aux abords immédiats du rond-point du Boulingrin. Montant des travaux : 11 779,80 € TTC.
- Création de places de stationnement rue du Grain d'Orge et Passage du Boisseau, l'ensemble d'un montant TTC de 8 193,48 €.
- Réfection de voirie Cour des Ménestrels et réfection des bordures rue de la Caille, d'un montant total de 2 168,00 € TTC.
- Réparation des bordures et des îlots aux abords du rond-point du Boulingrin. *Ces travaux, rendus nécessaires par le passage des convois exceptionnels, seront intégralement supportés par la société TES.*

L'ensemble des travaux indiqués ci-dessus a été confié à la société BOUCHET de Vezins, après une mise en concurrence simplifiée.

Par ailleurs, il fait part à l'assemblée, également au moyen d'un diaporama, des statistiques 2024 de la Gendarmerie pour le territoire de Nuaille. Il en ressort principalement les points suivants : une nette baisse des infractions en matière de sécurité routière, une diminution des interventions (sauf tapage et divagations), une baisse des atteintes aux biens (cambriolages, vols liés aux véhicules) et, de manière générale, une présence moindre des forces de Gendarmerie sur la commune.

A l'occasion de la présentation de ces statistiques, Monsieur le Maire tient à apporter les précisions suivantes : il est à craindre que les atteintes aux biens repartent à la hausse en ce début d'année (des cambriolages de maisons sont à déplorer ainsi que du vandalisme sur des véhicules). Pour ce faire, il serait envisagé, en concertation avec la Gendarmerie Nationale, d'installer en différents endroits de la commune, des panneaux dénommés « *Participation citoyenne* ». Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population et ce, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre les atteintes aux biens et aux personnes. A ce stade de la réflexion, l'installation d'un système de vidéo-protection n'est pas prévue. Les membres du conseil seront informés des développements donnés à ce dossier.

III – Communication – Animation – Culture – Cohésion sociale

Madame Fanny FROGER, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ Réunion Commission

Restitution des points abordés lors de la réunion du 15 avril dernier : préparation de la Fête de la Musique (qui se tiendra dans les jardins de l'Espace culturel de la Boissonnière, vendredi 20 juin) qui, en cas de mauvaises conditions météorologiques, sera annulée, montée en puissance du site internet de la commune avec les informations diffusées directement par certaines associations, soirée « Planches apéro » proposée et organisée par Nuaille Loisirs le vendredi 23 mai prochain, fixation de la prochaine réunion de la Commission qui se tiendra le 10 juin.

IV – Bâtiments communaux – Vie économique et commerciale

A) Rénovation énergétique de l'école publique – Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) – Attribution du marché

Monsieur Régis FREIN, adjoint, rappelle au conseil municipal que la commune de Nuaille envisage la rénovation énergétique de son groupe scolaire public, dénommé « École de la Vallonnerie », qui regroupe, sur un même site, rue de la Borderie, l'école maternelle et l'école élémentaire.

Situé en cœur de bourg, cet ERP (établissement recevant du public), dont la construction initiale remonte à 1986 et qui a connu deux extensions (la dernière en 2003), ne répond plus, aujourd'hui, aux normes environnementales en matière de chauffage et d'isolation thermique.

Au lancement de ce dossier, la commune s'est entourée des services du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine & Loire (SIEML) auquel a été confié une mission de conseil en énergie et a donné lieu à l'établissement d'un audit énergétique.

Cet audit énergétique, livré en avril 2024 par le bureau d'étude BATIMGIE, a permis de définir les travaux prioritaires et de privilégier une solution de chauffage par pompe à chaleur géothermique.

Suite à cette étude, une étude de faisabilité géothermique a été menée par le même bureau d'études.

Compte-tenu des enjeux techniques et financiers de ce dossier, la commune souhaite s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) expérimentée, de la phase programmation jusqu'à la sélection du maître d'œuvre.

Monsieur FREIN précise que l'AMO, en sa qualité de conseillère de la maîtrise d'ouvrage, se doit d'être garante de la qualité de l'ensemble de l'opération (prestations administratives, techniques et bon déroulement des opérations dans les délais requis).

Les missions attendues se déclinent comme suit :

- Réunion de lancement pour recenser les besoins et contraintes de la commune
- Réalisation d'un chiffrage du programme des travaux
- Réalisation d'un planning suivant les différentes phases des travaux
- Rédaction des pièces techniques et administratives pour la consultation d'un maître d'œuvre
- Accompagnement à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre suivant les règles des marchés publics
- Une aide à l'analyse des dossiers de candidatures réceptionnés et la rédaction du rapport d'analyse
- La restitution, en présentiel, du rapport d'analyse des offres, préalablement à la présélection des candidats
- La participation à l'audition des candidats présélectionnés et au choix final du candidat retenu
- La participation, en présentiel, à la réunion de préparation du contrat de maître d'oeuvre avec le candidat retenu
- Accompagnement de la commune à déposer les dossiers administratifs pour bénéficier des subventions

En considération du montant estimatif des honoraires relatifs à cette AMO, il a été procédé à une mise en concurrence simplifiée entre 4 candidats dont les offres devaient parvenir, au plus tard, le 04 avril 2025.

A l'issue de cette échéance, les propositions s'établissent comme suit :

CANDIDAT	MONTANT H.T.
- A2MO – 37500 Chinon - SAS ARJUNA – 44000 Nantes - CRESCENDO CONSEIL – 49400 Saumur - AMOFI – 44300 Nantes	a décliné la prestation 22 500,00 € 21 700,00 € n'a pas répondu

En application des critères du jugement des offres, tels que précisés dans le Cahier des Charges relatif à la consultation, il est proposé le classement final des candidats de la manière suivante :

1. CRESCENDO CONSEIL – 49400 Saumur
2. SAS ARJUNA – 44000 Nantes

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur ces propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre du cabinet CRESCENDO CONSEIL – 49400 Saumur, d'un montant de 21 700,00 € HT ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles relatives à ce marché ;

- Dit que la dépense correspondante sera imputée sur des crédits inscrits au budget communal.

B) Informations diverses

Monsieur Régis FREIN, adjoint, fait part des informations suivantes :

➤ **Travaux salle Guy Chouteau**

Comme précédemment évoqué, une porte de liaison va être créée salle Guy Chouteau, en lieu et place de l'actuelle baie vitrée, donnant sur le jardin de la Boissonnière.

La modification de cette ouverture permettra, lors de location ou de vins d'honneur organisés dans ce site, de profiter des espaces paysagers jouxtant la bibliothèque.

Les devis sont en cours de validation (maçonnerie et menuiseries), les travaux de terrassement et de raccords paysagers, quant à eux, étant réalisés par les agents techniques communaux.

➤ **Salles municipales**

Différents devis vont être validés, l'un concernant le système d'accès à la Salle de Sports, le second pour l'installation de volets à l'ancien local du foyer de jeunes.

Par ailleurs, une réflexion va être engagée pour le changement des radiateurs de la salle du conseil et la généralisation des éclairages LED à l'ensemble de la Mairie.

V – Vie associative – Jeunesse et Sports

A) Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) – Été 2025 – Fixation des tarifs pour les séjours

Madame Sophie CHAMPION, adjointe, informe le conseil municipal qu'au titre des activités d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le service « Enfance » de la commune de Nuaillé va proposer, durant les vacances scolaires d'été 2025, deux sorties :

- Un séjour de 5 jours et 4 nuits, du 07 au 11 juillet 2025, à Notre Dame de Monts (85) au Camping de l'Orgatte, plus spécialement destiné aux enfants de 8/12 ans ;

- Un mini-camp de 3 jours et 2 nuits, du 15 au 17 juillet 2025, à Chemillé en Anjou, au PAJ Ter'Anima- La Dube, plus spécialement destiné aux enfants de 6/8 ans.

Le financement de ces deux sorties sera assuré, à la fois, par une participation des familles et le versement d'une subvention de la CAF de Maine & Loire.

S'agissant de la participation financière des parents souhaitant y inscrire leurs enfants (dans la limite des places disponibles attribuées pour chacune des sorties), les tarifs proposés s'établissent comme suit :

Séjour Camping L'Orgatte – Notre Dame de Monts

Tranches du Quotient Familial	Tarifs
De 0 à 600 €	193 €
De 601 à 900 €	203 €
De 901 à 1 100 €	213 €
De 1 101 à 1 300 €	223 €
Égale et supérieur à 1 301 €	233 €

Mini-Camp Ter'Anima – Chemillé en Anjou - La Petite Dubé

Tranches du Quotient Familial	Tarifs
De 0 à 600 €	76 €
De 601 à 900 €	86 €
De 901 à 1 100 €	96 €
De 1 101 à 1 300 €	106 €
Égale et supérieur à 1 301 €	116 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'organisation de ce séjour et les tarifs de participation des familles s'y rapportant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve l'organisation, par le service « Enfance » de la commune de Nuillé, au titre des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des vacances scolaires de l'été 2025, des deux sorties telles que décrites ci-dessus ;**

- **Approuve les tarifs de participation ci-dessus indiqués, qui seront appelés auprès des familles dont les enfants seront inscrits aux dites sorties ;**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la bonne organisation de ces sorties ;**

- **Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur des crédits inscrits au budget communal 2025**

B) Informations diverses

Madame **Sophie CHAMPION**, adjointe, fait part des informations suivantes

➤ **Carnaval des écoles**

Les deux écoles de Nuillé ont organisé aujourd'hui, dans les rues de Nuillé, un défilé à l'occasion du Carnaval de Cholet. Bénéficiant d'une météo ensoleillée, les enfants ont convergé dans le square de l'Hospitalier pour y partager un pique-nique pris en commun.

➤ **Elaboration du PEDT**

Les réunions de travail se sont succédées et une présentation de la démarche a fait l'objet d'une rencontre avec les acteurs associatifs de la commune.

VI – Informations communales & intercommunales

➤ **Valor3E – Rapport annuel**

Communication des principales données statistiques du Rapport 2024.

➤ **Concours des Villes & Villages Fleuris**

Afin de confirmer le label « 1^{ère} fleur » obtenu en 2022, le jury départemental sera en visite sur la commune le 13 juin prochain.

➤ **Collecte des biodéchets**

Dans le cadre de la réduction des déchets et de la mise en place du tri à la source des biodéchets à destination des ménages, la commune de Nuillé a été choisie pour mener une phase expérimentale d'installation d'un point d'apport volontaire (PAV). Ce dispositif est destiné aux habitants ne disposant pas de jardin ou à ceux ne souhaitant pas composter chez eux.

Pour sa mise en œuvre, la commune de Nuillé sera accompagnée par le service Gestion des déchets de Cholet Agglomération, afin de sensibiliser les habitants et d'en assurer le bon déroulement.

➤ **Cérémonie commémorative du 8 mai 1945**

Une petite cérémonie organisée à Nuillé, à partir de 9h 30, précédera celle qui aura lieu à Vezins, à 10h 45, en présence de l'association des Anciens Combattants et des élus.

➤ **Décès du Pape**

A l'occasion du décès du Pape François, survenue le 21 avril dernier, les drapeaux, sur l'ensemble des édifices publics de France, seront mis en berne, le samedi 26 avril, jour de ses obsèques.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h 15*

Prochaine séance : Jeudi 22 mai 2025, à 19h 30

